



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

CAPD du 12 septembre 2014
Déclaration du SE-Unsa 76

Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale,

Permettez-nous tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans notre département. Vous le constaterez par vous-même, lors de vos déplacements, la Seine- Maritime est un vaste territoire où la diversité des milieux et la complexité du réseau scolaire (de grands sites urbains jusqu'à des secteurs profondément ruraux) apportent bien sûr une richesse pédagogique au service de nos élèves mais avec des contraintes particulières qui ne sont pas à négliger.

Nous ne pouvons débuter cette déclaration sans remercier vos services (et notamment celui des affectations) pour le travail remarquable qui a été effectué dans le cadre d'un mouvement très complexe cette année. Au-delà des joies et déceptions que procurent inévitablement les affectations des phases d'ajustement, nous voulons saluer l'écoute et la prise en compte des situations sur lesquelles nous avons interpellé nos collègues des services administratifs.

Nous voulons également vous assurer de notre profond attachement au dialogue social au sein de cette instance, dans le respect des rôles de chacun, avec trois préoccupations que le SE-UNSA souhaiterait voir constantes :

la qualité du service rendu à nos élèves
la défense des conditions de travail de leurs enseignants
le respect et l'équité dans les règles du paritarisme.

Un point d'actualité ne peut être occulté :

La loi sur la Refondation de l'Ecole de la République se déploie et les décrets réformant l'organisation de notre école sont entrés en application. Une rentrée plus sereine aurait été souhaitable pour penser à l'intérêt des élèves et non aux agitations politiciennes. Plusieurs dossiers médiatisés nous amènent à vous demander d'une part quelle position officielle vous prendrez pour soutenir les collègues dans ses écoles et d'autre part quelle communication vous envisagez dans les médias pour montrer que dans la majorité des écoles seinomarines la rentrée s'est bien déroulée. L'espoir levé par les grandes ambitions de la Refondation ne cesse d'être malmené. Nous comptons sur vous pour

qu'en Seine-Maritime son application se poursuive avec constance et cohérence face aux différents partenaires de l'Education.

Venons-en maintenant aux sujets qui sont inscrits plus précisément dans les attributions de cette CAPD de rentrée.

Nous nous félicitons de l'arrivée de tous nos collègues professeurs des écoles stagiaires concrétisation des nouveaux recrutements décidés par le Ministère dans le premier degré. Mais la mise en place de la formation de nombreux stagiaires PE n'est pas chose aisée. Par exemple, certains, déjà titulaires d'une Master s'interrogent sur le bien-fondé de leur présence à l'ESPE... Une communication sera-t-elle faite auprès des représentants du personnel sur l'organisation et les contenus de ces formations initiales ?

Pour accompagner nos collègues stagiaires, des « maîtres d'accueil remarquables » ont été sollicités. Leurs conditions de travail sont-elles identiques aux PEMF (décharge d'APC, remboursement de frais de déplacement, indemnités...) ?

Le décret précisant les nouvelles quotités de décharge des directeurs à la rentrée 2014 est paru. Nous voudrions avoir l'assurance qu'il sera intégralement respecté dans notre département. Nombre de directeurs, saluant ces journées de décharge de rentrée dans les écoles de petite taille, regrettent néanmoins les pannes à répétition de Base-Elèves alors même que les saisies devaient se faire sur ces journées. Un délai peut-il être accordé pour la validation définitive prévue initialement le 17 septembre ?

La généralisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées va indubitablement induire des heures supplémentaires pour les collègues en postes partagés. Un texte précise que les modalités de récupération doivent être concertées avec les agents concernés et portées à leur connaissance. Quelles sont vos propositions à ce sujet ? Comment vont travailler également les équipes en circonscriptions (secrétaires, CPC, maîtres spécialisés, psychologues scolaires) ?

Les possibilités de travail à temps partiel sur autorisation se sont considérablement réduites ces trois dernières années dans notre département. Résultat : le pourcentage d'agents à temps partiel dans notre département est parmi les plus faibles de France. Votre prédécesseur s'était engagé à «faire une pause» dans ces restrictions. Pour le SE-Unsa, il est urgent de laisser, à tous les collègues qui le souhaitent, la possibilité de concilier dans les meilleures conditions vie personnelle et professionnelle. Par ailleurs, la quotité de 80%, de droit dans la fonction publique, n'est pas appliquée en Seine Maritime. Nous vous demandons de la mettre rapidement en place.

Enfin, de nouveaux textes sur l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont parus. En deçà de nos revendications, outre les 9 heures annuelles, ils prévoient que les enseignants pourront utiliser du «temps-élève» pour assister à une Réunion Syndicale sur le Temps de Travail. Nous vous demanderons donc de veiller au respect de ces textes.

Comme par le passé, soyez assurée que le SE-Unsa sera un interlocuteur honnête mais exigeant pour défendre les enseignants qui œuvrent au quotidien au développement du service public d'éducation de Seine-Maritime.